Nations Unies E/C.2/2012/2/Add.22

Conseil économique et social

Distr. générale
17 octobre 2011
Français
Original : anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales
Session ordinaire de 2012
30 janvier-8 février et 17 février 2012

Rapports quadriennaux pour la période 2007-2010, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général par les organisations dans gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Table des matières

Page

1. International Centre for Human Rights and Democratic Development . . . 3
2. International Committee for the Indians of the Americas (Suisse) . . . 5
3. Commission électrotechnique internationale . . . 7
4. International Federation for Housing and Planning . . . 9
5. International Federation of University Women . . . 11
6. Institut international de l'océan . . . 15
7. Fédération internationale pour la planification familiale (région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie) . . . 17
8. Coalition internationale pour la santé de la femme . . . 19
9. Conseil circumpolaire inuit . . . 21
10. Jana Utthan Pratisthan . . . 23
11. Jubilee Campaign . . . 24
12. Korean Sharing Movement . . . 26

11-55949X (F)

Merci de recycler

13. Kurdistan Reconstruction and Development Society 28
14. Lasalle-Institut 31
15. Comité de l'Amérique latine pour la défense des droits de la femme 33

1. International Centre for Human Rights and Democratic Development

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

Introduction

Le Centre est une organisation non partisane dotée d'un mandat international. Elle a été créée par le Parlement canadien en 1988 pour encourager et appuyer les valeurs universelles que sont les droits de l'homme ainsi que la promotion des institutions et pratiques démocratiques dans le monde.

Buts et objectifs de l'organisation

Le Centre établit des partenariats avec les organisations de la société civile, les acteurs et gouvernements démocratiques dans le monde, avec lesquels il coopère pour promouvoir les droits de l'homme et la démocratie. Il est donc particulièrement bien placé pour faciliter le dialogue entre les fonctionnaires gouvernementaux et les organisations non gouvernementales. C'est l'une des rares organisations dotées de la crédibilité nécessaire auprès des deux parties pour jouer ce rôle d'intermédiaire. Le Centre lance et appuie des projets qui préconisent la protection des droits de l'homme et le renforcement du développement démocratique et qui renforcent les capacités de ses partenaires dans ce domaine.

Changements importants intervenus dans l'organisation

En octobre 2010, le Conseil d'administration a annoncé de nouvelles orientations stratégiques qui donnaient mandat au Centre d'élaborer des programmes en tenant compte d'un développement démocratique stratégique et de l'analyse des droits de l'homme dans des pays donnés. En outre, les programmes apporteront une valeur ajoutée en accordant une importance renouvelée à des résultats mesurables et à la participation des institutions démocratiques locales, outre la société civile, en vue de combler l'écart entre les droits tels qu'ils sont consacrés dans les conventions internationales et la réalité sur le terrain.

Contribution aux activités des Nations Unies

Entre 2007 et 2010, le Centre a apporté une contribution à la procédure d'examen périodique universel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et il a participé aux réunions des organes suivants : le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'Instance permanente sur les questions autochtones et la Commission de la condition de la femme. En outre, le Centre a apporté une assistance financière au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, notamment au groupe des institutions nationales et à celui de la société civile, au Rapporteur spécial sur les peuples autochtones, au Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et au Rapporteur spécial sur les violences contre les femmes, ses causes et ses conséquences.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Le Centre a participé à la sixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones à New York du 14 au 25 mai 2007; présenté un rapport parallèle lors de l'examen du rapport périodique du Népal par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels à Genève en mai 2007; organisé et accueilli un séminaire sur l'assistance alimentaire pour le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Programme alimentaire mondial (PAM), à Ottawa le 6 novembre 2007; participé à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, tenue à Rome le 3 juin 2007; organisé et accueilli un débat, en coopération avec le Rapporteur spécial sur la religion et les droits de l'homme, à Ottawa le 27 octobre 2007; participé à la réunion de l'Instance permanente sur les questions autochtones tenue à New York du 21 avril au 2 mai 2008; fait une déclaration verbale à la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur la crise alimentaire à Genève en mai 2008; participé au Forum spécial sur le droit à l'alimentation de la FAO tenu à Rome du 1er au 3 octobre 2008; participé aux réunions du Conseil des droits de l'homme à Genève du 8 au 24 septembre 2008; organisé une manifestation parallèle sur la religion et les droits de l'homme lors de la session du Conseil des droits de l'homme à Genève en mars 2008; participé à la huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones tenue à New York du 18 au 29 mai 2009; pris part aux réunions du Conseil des droits de l'homme tenues à Genève du 2 au 27 mars 2009, du 2 au 19 juin 2009 et du 14 septembre au 2 octobre 2009; participé à diverses réunions du Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme; appuyé une campagne menée par la société civile et les parlementaires haïtiens en faveur de la ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à Port-au-Prince en 2008 et 2009; participé au troisième Sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome le 18 novembre 2009; pris part à la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme à New York du 2 au 13 mars 2009; collaboré au projet de cartographie de la justice de l'ONU en République démocratique du Congo en 2009; présenté au Haut-Commissariat aux droits de l'homme en avril 2009 un rapport intitulé « Sexual Violence during the 1993-2003 Armed Conflict in the Democratic Republic of the Congo (La violence sexuelle pendant le conflit armé en République démocratique du Congo entre 1993 et 2003) »; participé à la dixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones à New York du 19 au 30 avril 2010; pris part aux réunions du Conseil des droits de l'homme tenues à Genève du 1er au 26 mars 2010 et du 31 mai au 18 juin 2010; participé à la trente-sixième session du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale de la FAO à Rome du 11 au 16 octobre 2010; et pris part à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme tenue à New York du 1er au 12 mars 2010.

Coopération avec des organes des Nations Unies

Le Centre a apporté une assistance financière et organisationnelle au bureau du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation pour l'organisation d'ateliers sur l'aide alimentaire, tenus à Ottawa en 2008, et sur l'accès à la terre, tenus à Kuala Lumpur en 2010 et à Chenmai en 2010; il a testé sur le terrain les Directives volontaires de la FAO à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une

alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans deux évaluations nationales, au Népal en 2007 et à Haïti en 2008; il a apporté une assistance financière au Haut-Commissariat aux droits de l'homme au cours de la période 2007-2010 pour les activités du Groupe des institutions nationales et du Groupe de la société civile et il a été l'un des organisateurs de la neuvième Conférence internationale des institutions nationales de défense des droits de l'homme tenue à Nairobi du 21 au 24 octobre 2008; il a apporté une assistance financière à un fonds commun pour appuyer le Rapporteur spécial sur les peuples autochtones pour la période 2008-2010; il a fourni une aide financière et organisationnelle pour un séminaire sur les institutions nationales de défense des droits de l'homme tenu à La Paz en 2009.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre a accueilli et coordonné le programme canadien d'information des jeunes pour appuyer les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce programme s'est assuré le soutien des principaux établissements d'enseignement au Canada en faveur d'activités visant à promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement et a mis en œuvre une campagne de médias à l'échelle du pays. L'accent a été mis sur le droit à l'alimentation, les évaluations au niveau national et les programmes liés pour la réalisation de l'objectif 1. Le Centre a effectué une étude de trois ans sur la double discrimination frappant les femmes autochtones dans les Amériques dans les domaines de l'éducation et des soins de santé conformément aux objectifs 2 et 5 respectivement. Il a élaboré une méthodologie et entrepris de nombreuses études de cas sur les conséquences du secteur des industries extractives sur les moyens d'existence et la viabilité environnementale dans le cadre de l'objectif 1 qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim.

2. International Committee for the Indians of the Americas (Suisse)

(Statut consultatif spécial accordé en 2003)

Introduction

Le Comité est une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme qui a été créée en 1974 et dont le siège se trouve en Suisse. Son objectif principal est de venir en aide aux peuples autochtones dans le monde dans leur lutte pour l'autodétermination culturelle, religieuse, économique et politique.

Buts et objectifs de l'organisation

Les activités du Comité sont menées par des bénévoles organisés en groupes de travail thématiques dans les domaines des ressources, des droits et de l'éducation. Le Comité sensibilise également le public suisse et les autorités compétentes aux questions concernant les peuples autochtones. Grâce au statut consultatif spécial que le Conseil économique et social lui a accordé en 2003, le Comité a sensiblement développé ses activités aux Nations Unies, en particulier en promouvant la Déclaration sur les droits des peuples autochtones adoptée le

13 septembre 2007 par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/295, et il appuie l'incorporation de cette déclaration dans les législations nationales.

Changements importants intervenus dans l'organisation

En 2010 le Comité a changé de nom pour devenir le « Comité international pour les peuples autochtones des Amériques ». Il continue d'appuyer les peuples autochtones des Amériques, mais son assemblée générale a décidé, en 2010, d'étendre sa couverture géographique au monde entier.

Contribution aux activités des Nations Unies

Pour permettre aux délégués autochtones de représenter les intérêts de leur communauté aux Nations Unies, le Comité gère depuis 2008 un fonds, financé par l'Agence suisse de développement et de coopération. Entre 2006 et 2009, le Comité a géré le projet Portail autochtone, également financé par l'Agence suisse de développement et de coopération. Ce projet a abouti à un site Internet interactif, géré par cinq gérants de portail autochtones sur les cinq continents. Leur travail maintenant contribue au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Par ailleurs en 2010 le conseil d'administration du Comité a décidé d'étendre ses activités aux domaines des droits de l'homme et de l'éducation. Le secrétariat a élaboré plusieurs projets pour l'Agence suisse de développement et de coopération afin d'apporter une assistance aux peuples autochtones en promouvant la Déclaration sur les droits des peuples autochtones dans leur pays d'origine (par exemple au Mali, au Costa Rica et au Tchad).

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Le Comité participe régulièrement aux réunions de l'Organisation des Nations Unies à Genève et de l'Instance permanente sur les questions autochtones à New York. En 2010 il a participé à la troisième session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones à Genève. Le 13 juillet 2010, il a organisé deux ateliers pendant l'Assemblée des peuples autochtones ainsi qu'une manifestation à l'heure du déjeuner intitulée « Possibilities of decision-making at the international level and with transnationals (Possibilités de prises de décision au niveau international et avec les transnationales) »; en 2009 il a participé à la deuxième session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones. Il a organisé une manifestation à l'heure du déjeuner sur le thème « Indigenous women as educators (Les femmes en tant qu'éducateurs) »; il a également participé en 2009 à la quatrième session de l'examen périodique universel sur le Canada. Il a encouragé la délégation suisse à évoquer les revendications foncières non résolues de la Première nation des Cris du Lubicon. En 2008 il a participé à la première session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones en aidant et en encourageant les délégués autochtones à préparer leurs déclarations et à saisir les possibilités offertes par cette nouvelle instance. Par ailleurs aux trois sessions du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, le Comité a ouvert un centre d'accueil pour offrir aux délégués autochtones un logement raisonnable et un appui logistique.

Coopération avec des organes des Nations Unies

En 2006 et 2007 le Comité a coopéré avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour offrir un forum permanent aux délégués autochtones après la cessation des activités du Groupe de travail pour les populations autochtones en 2006. Il en est résulté la mise en place du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

En ce qui concerne l'objectif 2, le Comité offre depuis 2006 des cours dans les écoles suisses pour sensibiliser les enfants aux questions affectant les peuples autochtones. Sur le terrain il appuie un projet d'alphabétisation quechua à l'intention des femmes aymara à Puno, au Pérou. Par ailleurs en 2011 il a recueilli des fonds en faveur d'un projet d'école mapuche. En ce qui concerne l'objectif 7, le Comité a lancé en 2010 une campagne pour sensibiliser les communautés autochtones aux avantages et aux faiblesses du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Entre 2008 et 2010 le Comité a apporté son assistance aux Navajos aux États-Unis dans leur lutte contre l'extraction du carbone sur leur territoire.

3. Commission électrotechnique internationale

(Statut consultatif spécial accordé en 1979)

Introduction

Fondée en 1906, la Commission électrotechnique internationale élabore et publie les normes internationales pour toutes les technologies électriques, électroniques et les technologies liées. Par l'intermédiaire de ses membres, elle promeut la coopération internationale dans toutes les questions relatives à la normalisation électrotechnique et les questions liées, telles que l'évaluation de la conformité à ses normes.

Buts et objectifs de l'organisation

La Commission électrotechnique internationale vise à promouvoir la coopération internationale dans toutes les questions de normalisation et les questions liées, telles que la vérification de la conformité aux normes dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et des technologies liées et elle promeut donc la compréhension mutuelle au niveau international.

Changements importants intervenus dans l'organisation

Les conseils, comités et groupes suivants ont été mis en place : le Conseil pour les stratégies concernant les nouveaux marchés, qui identifie les principaux besoins en matière de technologies et de marchés; les Comités techniques (CT) sur l'énergie marine (CT 114), le transport du courant continu de haute tension (CT 115) et la sécurité des outils électriques à moteur (CT 116); les Groupes stratégiques sur l'efficience énergétique, les technologies à ultra haute tension, les technologies de réseaux intelligents et les systèmes de distribution directe de courant à basse tension. Le nombre de membres est passé de 67 à 81 pays avec l'addition des pays

suivants : Albanie, Algérie, Bahreïn, Chili, Émirats arabes unis, Géorgie, Iraq, Jordanie, Libye, Monténégro, Maroc, Oman, Philippines et Qatar. Les 14 pays suivants sont devenus membres de programmes affiliés : Afghanistan, El Salvador, Gabon, Gambie, Guinée, Honduras, Myanmar, Palestine, République Centrafricaine, République du Congo, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Surinam, Tchad et Trinité-et-Tobago.

Contribution aux activités des Nations Unies

La Commission électrotechnique internationale a sensiblement réduit le montant des cotisations annuelles en 2007, 2008 et 2009 pour permettre aux pays en développement et nouvellement industrialisés de devenir membres. En outre, elle gère des programmes nationaux gratuits pour encourager les pays en développement à participer à ses activités. En 2009 des avantages supplémentaires ont été offerts aux participants, doublant le nombre de normes gratuites pour l'adoption nationale et la fourniture d'activités de mentorat.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

La Commission électrotechnique internationale participe régulièrement à titre d'observateur aux réunions du Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation internationale du commerce et rédige un rapport sur ses activités. Elle a participé aux ateliers régionaux de l'Organisation mondiale du commerce : en 2007 à Gaborone, Manama et Kuala Lumpur; en 2008 à Vienne, Rabat et Bridgetown; en 2009 à Hanoï, et en 2010 à Mexico ainsi qu'aux ateliers du Comité des obstacles techniques au commerce à Genève en 2009 : Rôle des normes internationales dans le développement économique; en 2010 : déclaration de la Commission électrotechnique internationale devant le Groupe consultatif sur les pays les moins avancés et la sixième réunion spéciale du Comité des obstacles techniques au commerce. La Commission électrotechnique internationale a également participé à titre d'observateur aux Forums 2007, 2008, 2009 et 2010 de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information de l'Union internationale des télécommunications. Elle a participé en observateur au Groupe de travail de la Commission économique pour l'Europe sur les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (groupe de travail 6).

Coopération avec des organes des Nations Unies

La Commission électrotechnique internationale coopère étroitement avec les organes des Nations Unies par l'intermédiaire de ses comités techniques (CT) et de ses sous-comités (SC). Ce sont : pour l'Union internationale des télécommunications : le CT 1 (Terminologie), le CT 3 (Structures d'information, documentation et symboles graphiques), le SC 3C (Symboles graphiques à utiliser sur le matériel), le CT 25 (Quantités et unités et leur représentation par des lettres), le CT 29 (Électroacoustique), le CT 46 (Câbles, fils, guides d'ondes), le SC 46A (Câbles coaxiaux), le CT 56 (Fiabilité), le CT 57 (Gestion des systèmes d'énergie et échange d'informations liées), le CT 76 (Sécurité des radiations optiques et matériel laser), le CT 77 (Compatibilité Électromagnétique), le CT 79 (Systèmes d'alarme), le CT 80 (Matériels et systèmes de communication radio et de navigation maritime), le CT 81 (Protection contre la foudre), le CT 86 (Fibres optiques), le CT 100 (Systèmes et matériel audio, vidéo et multimédia), le CT 103 (Matériel de

transmission pour les communications radio), le CT 108 (Sécurité du matériel électronique dans le domaine audio/vidéo, les technologies de l'information et les technologies de communication); pour l'Agence internationale de l'énergie atomique : le CT 45 (Instrumentation nucléaire) et ses sous-comités SC 45A, SC 45B et SC 62B; pour l'Organisation de l'aviation civile internationale : le CT 97 (Installations électriques pour l'éclairage et le balisage des aérodromes); pour l'Organisation internationale du Travail : le CT 31 (Matériel pour les atmosphères explosibles), le CT 44 (Sécurité des machines), le CT 76 (Sécurité des radiations optiques) et le CT 78 (Travaux sous tension); pour l'Organisation météorologique internationale : le CT 18 (Installations électriques des navires et des bouées ancrées et dérivantes), le CT 80 (Matériel et systèmes de communication radio et de navigation maritime); pour l'Organisation mondiale de la Santé : le CT 45 (Instrumentation nucléaire) et ses sous-comités SC 45B et SC 61B (Sécurité des fours à micro-ondes), le CT 62 (Matériel électrique en pratique médicale) et son sous-comité SC 62B; pour la Commission économique pour l'Europe : la Commission électrotechnique internationale a collaboré avec la Commission économique pour l'Europe pour élaborer un cadre commun en matière de réglementation s'appliquant au matériel utilisé dans des atmosphères explosibles à l'intention des pays qui n'ont pas de réglementation dans ce secteur; pour l'Organisation mondiale du commerce : la Commission électrotechnique internationale a fait rapport au Comité des obstacles techniques au commerce trois fois en 2008 et elle a reçu une délégation de l'Organisation mondiale du commerce à son siège.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

En 2010 la Commission électrotechnique internationale a publié un Livre blanc pour appuyer le développement par l'électrification.

4. International Federation for Housing and Planning

(Statut consultatif spécial accordé en 1947)

Introduction

La Fédération est un réseau, créé il y a 98 ans, de professionnels de diverses disciplines dans les domaines du logement, du développement urbain et de la planification, et elle compte des membres dans plus de 60 pays.

Buts et objectifs de l'organisation

Les objectifs fondamentaux de la Fédération sont d'assurer la convivialité en mettant l'accent de façon générale sur le logement et les communautés dans le contexte de la planification, conformément aux activités des Nations Unies. Elle organise des activités et offre des possibilités d'échanges internationaux de connaissances et d'expérience dans le domaine professionnel. Elle vise à améliorer la profession dans les domaines du logement et de la planification grâce à l'apprentissage et au réseautage. Elle envisage de contribuer à la fois à l'évolution régulière de la profession et à l'élaboration de solutions à des problèmes réels.

Changements importants intervenus dans l'organisation

La Fédération a modifié ses règles d'affiliation pour assurer une prise de décision plus efficace et démocratique. Elle a donné une nouvelle formulation à sa mission qui est d'examiner les besoins d'un monde en mutation rapide et de trouver des solutions pour résoudre les problèmes contemporains dus à cette évolution. L'orientation fondamentale de la Fédération demeure la même qu'avant : accorder une priorité élevée à la détection des dernières tendances et au renouvellement des politiques. La Fédération favorise les débats entre les experts, les hommes politiques et les groupes d'intérêts afin de trouver des solutions aux problèmes. Elle souhaite optimiser l'apprentissage en utilisant l'analyse comparée pour différentes situations géographiques, économiques ou culturelles en vue de parvenir à des approches individualisées des problèmes.

Contribution aux activités des Nations Unies

La Fédération s'efforce, par des congrès, des conférences et d'autres manifestations, de promouvoir la compréhension entre les professionnels des divers domaines du logement, du développement et de la planification dans différents pays. Ce sont notamment : « Futures of cities: impacts, indicators, implications (L'avenir des villes : conséquences, indicateurs, incidences) », cinquante et unième Congrès mondial tenu du 23 au 27 septembre 2007 à Copenhague; « Housing beyond its walls: planning for an affordable and sustainable habitat (Le logement au-delà de ses murs : planification d'un logement abordable et durable) », cinquante-deuxième Congrès mondial, tenu du 12 au 15 octobre 2008 à San Juan; « Urban technology: climate change and energy efficiency (Technologie urbaine : changement climatique et efficience énergétique) » au cinquante-troisième Congrès mondial, tenu du 5 au 9 septembre 2009 à Berlin; « Building communities in the cities of the future (Fonder des communautés dans les villes de l'avenir) » au cinquante-quatrième Congrès mondial tenu du 14 au 17 novembre 2010 à Porto Allegre, au Brésil; « Multifunctional and intensive land use: principles, practices, projects and policies (Occupation multifonctionnelle et intensive des sols : principes, pratiques, projets et politiques » à la Conférence internationale annuelle de la Fédération, tenue du 8 au 11 mai 2007 à Lisbonne; « Cultural regeneration: the return of the city (Renouveau culturel : le retour de la ville) » à la Conférence internationale annuelle de la Fédération, tenue du 1er au 3 juin 2008 à Liverpool, au Royaume-Uni; « Current and future challenges for urban development (Défis actuels et futurs pour le développement urbain) » à la Conférence internationale annuelle de la Fédération, tenue du 24 au 27 mai 2009 à Mikulov, en République tchèque; « Resilience in a changing climate (La résilience dans un climat changeant) » lors de la conférence en ligne sur la Journée mondiale de la planification des villes, tenue du 12 au 14 novembre 2009; « Conference on urban policy (Conférence sur la politique urbaine) », tenue du 16 au 18 mai 2010 à Rabat; les treizièmes cours d'été de conception et planification urbaines de la Fédération, tenus à Helsinki, Espoo, Turku et Jyväskylä, en Finlande; « A safe city is a just city (Une ville sûre est une ville juste) » lors de la Journée mondiale de l'habitat, le 1er octobre 2007; « Regenerating urban core (Régénération du centre ville) » lors des quatorzièmes cours d'été de conception et planification urbaines de la Fédération, tenus du 11 au 23 août 2008 à Helsinki, Espoo, Turku et Jyväskylä, en Finlande; la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), tenue du 30 mars au 3 avril 2009 à Nairobi; « Mapping

urban space (Cartographie de l'espace urbain) » lors des quinzièmes cours d'été de conception et planification urbaines de la Fédération, tenus du 10 au 22 août 2009 à Helsinki, Espoo, Turku et Jyväskylä, en Finlande; la Réunion sur le financement du logement du Groupe de travail sur le logement, tenue du 18 au 20 octobre 2009 à Bucarest; une visite professionnelle les 28 et 29 mai 2010 à Lausanne en Suisse; « Urbanism undefined (L'urbanisme non défini) » aux seizièmes cours d'été de conception et planification urbaines de la Fédération, tenus du 9 au 21 août 2010 à Helsinki, Espoo, Turku et Jyväskylä, en Finlande.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

La Fédération a participé aux manifestations suivantes : la quatrième session du Forum urbain mondial d'ONU-Habitat, « Harmonious urbanization: the challenge of balance territorial development (Urbanisation harmonieuse : les défis d'un aménagement du territoire équilibré) », tenue du 3 au 6 novembre 2008 à Nanjing, en Chine; la cinquième session du Forum urbain mondial d'ONU-Habitat, « The right to the city: bridging the urban divide (Le droit à la ville : remédier à la fracture urbaine) », tenue le 26 mars 2010 à Rio de Janeiro, au Brésil. La Fédération, qui est membre du comité directeur de la Campagne urbaine mondiale, continue d'apporter sa contribution au monde professionnel en tant que principale partie prenante à ONU-Habitat et la Campagne urbaine mondiale.

Coopération avec des organes des Nations Unies

Veuillez voir plus haut.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

Par sa coopération avec ONU-Habitat et la Campagne urbaine mondiale, la Fédération appuie les objectifs du Millénaire pour le développement.

5. International Federation of University Women

(Statut consultatif spécial accordé en 1947)

Introduction

La Fédération, fondée en 1919, est une association sans but lucratif internationale qui comprend des membres nationaux dans 61 pays et des membres individuels dans plus de 30 autres.

Buts et objectifs de l'organisation

La Fédération s'attache à autonomiser les femmes et les filles grâce à l'éducation tout au long de leur vie pour leur permettre de devenir des dirigeantes, de prendre des décisions, de contribuer à la paix et d'exercer intégralement leurs droits fondamentaux.

Changements importants intervenus dans l'organisation

Depuis le dernier rapport quadriennal présenté par la Fédération, 20 membres nationaux se sont retirés, essentiellement en raison de la crise financière mondiale.

La situation d'un grand nombre d'entre eux s'est améliorée depuis lors et ils entament le processus de réaffiliation.

Contribution aux activités des Nations Unies

La Fédération a présenté de nombreuses déclarations par écrit et verbalement et a participé aux sessions du Conseil économique et social. Elle a organisé, conjointement avec d'autres organisations non gouvernementales, des groupes et ateliers pour attirer l'attention sur les principaux problèmes, tels que le groupe sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, « Women's empowerment: human rights education, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, Implementation and Future of Women in non-traditional professions (Autonomisation des femmes : éducation dans le domaine des droits de l'homme, mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'avenir des femmes dans les professions non traditionnelles) », qui s'est réuni à l'occasion de la quinzième session du Conseil des droits de l'homme, le 21 septembre 2010 à Genève. La Fédération a publié les conclusions des réunions de l'Organisation des Nations Unies sur son site Internet et par le biais des réseaux internationaux. Dans ses résolutions adoptées en 2007 et 2010, elle réaffirme sa mission et demande instamment à ses membres de promouvoir la mise en œuvre, au niveau national, des objectifs du Millénaire pour le développement, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Les activités de suivi de ces résolutions comprenaient non seulement des projets locaux mais également des initiatives de plaidoyer auprès des gouvernements nationaux et des campagnes d'éducation visant à sensibiliser les communautés. Au cours de la période 2007-2010, des groupes de la Fédération en Arménie, au Canada, aux Pays-Bas et en Suède ont élaboré des rapports nationaux parallèles à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La Fédération a également activement appuyé la campagne « Non à la violence contre les femmes » en faisant connaître cette initiative sur son site Internet, par des émissions radiodiffusées d'éducation communautaire sur la violence familiale au Mexique et en élaborant un guide communautaire sur la violence familiale en République de Moldova. La Fédération a également promu les activités des Nations Unies par des réunions d'information, des ateliers et séminaires, notamment un séminaire sur le thème « Working on the Millennium Development Goals (Œuvrer en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement) », dans le cadre de la conférence « Women: Agents for Change (Les femmes : agents du changement) », tenue à Manchester, en Angleterre, du 10 au 16 août 2007; un atelier sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'examen périodique universel en action lors de la conférence « Education, Empowerment and Development (Éducation, autonomisation et développement) », tenu à Mexico du 5 au 9 août 2010; et une réunion d'information spéciale à l'intention des organisations non gouvernementales ayant leur siège à Genève, « UN-NGO Partnerships (Partenariats ONU-ONG) » en février 2008. La Fédération est membre du Comité de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et du Comité des organisations non gouvernementales à New York, Genève et Vienne. Elle est également coprésidente du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF et de ses groupes de travail.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

La Fédération a participé aux réunions suivantes de l'Organisation des Nations Unies à New York : la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue du 24 au 26 juin 2009; le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée générale, les 16 et 17 mars 2010; les sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, tenues du 23 juillet au 10 août 2007, du 30 juin au 18 juillet 2008, du 20 juillet au 7 août 2009 et du 12 au 30 juillet 2010; les sessions du Comité de la condition de la femme, tenues du 26 février au 9 mars 2007, du 25 février au 7 mars 2008, du 2 au 13 mars 2009 et du 1er au 12 mars 2010; les sessions de la Commission de la population et du développement, tenues du 30 mars au 3 avril 2009 et du 12 au 16 avril 2010. La Fédération a participé aux réunions à Genève du Conseil des droits de l'homme, tenues du 12 au 30 mars 2007, du 11 au 18 juin 2007, du 10 au 14 décembre 2007, du 3 au 28 mars 2008, du 2 au 13 juin 2008, du 8 au 26 septembre 2008, du 2 au 27 mars 2009, du 2 au 19 juin 2009, du 14 septembre au 2 octobre 2009, du 1er au 26 mars 2010, du 31 mai au 18 juin 2010 et du 13 septembre au 1er octobre 2010. La Fédération a présenté des déclarations aux sessions suivantes : réunions du groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, tenues du 7 au 18 avril 2008, du 5 au 16 mai 2008, du 1er au 15 décembre 2008, du 2 au 13 février 2009, du 4 au 15 mai 2009, du 30 novembre au 11 décembre 1009, du 8 au 19 février 2010, du 3 au 14 mai 2010; du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, tenues du 14 janvier au 1er février 2008, du 20 octobre au 7 novembre 2008, du 19 janvier au 6 février 2009, du 10 au 14 novembre 2008, du 18 janvier au 5 février 2010, du 4 au 22 octobre 2010; de la Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, tenue du 20 au 24 avril 2009; des Forums sociaux du Conseil des droits de l'homme, tenus du 1er au 3 septembre 2008, du 31 août au 2 septembre 2009, du 4 au 6 octobre 2010; de la Conférence internationale du travail (quatre-vingt-seizième session, tenue du 30 mai au 15 juin 2007, quatre-vingt-dix-septième session, tenue du 28 mai au 13 juin 2008, quatre-vingt-dix-huitième session, tenue du 3 au 19 juin 2009 et quatre-vingt-dix-neuvième session, tenue du 2 au 18 juillet 2010). La Fédération a présenté de nombreuses déclarations, notamment sur le thème « Gender Equality at the Heart of Decent Work (L'égalité des sexes, facteur crucial pour un travail décent) » en 2009, à la Commission économique pour l'Europe, réunie du 25 au 27 avril 2007 et à l'Examen régional Beijing+15, tenu les 2 et 3 novembre 2009. La Fédération a dirigé et coordonné les activités logistiques pour la Table ronde régionale de la Commission économique pour l'Europe, tenue les 30 et 31 octobre 2009. À Vienne la Fédération a participé aux réunions de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, tenues du 8 au 17 octobre 2008 et du 18 au 22 octobre 2010; aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenues du 14 au 18 avril 2008, du 16 au 24 avril 2009 et du 17 au 21 mai 2010; aux sessions de la Commission des stupéfiants, tenues du 11 au 20 mars 2009 et du 8 au 12 mars 2010. Par ailleurs la Fédération coopère étroitement avec l'UNESCO.

Coopération avec des organes des Nations Unies

La Fédération participe régulièrement aux consultations des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementale, par l'intermédiaire notamment des auditions interactives de l'Assemblée générale avec les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, tenues les 14 et 15 juin 2010; à la consultation des organisations non gouvernementales sur le cadre stratégique de collaboration et de partenariat de l'UNICEF, tenue le 2 octobre 2007 à Genève. En 2007 la Fédération a élaboré un document de travail pour l'UNESCO sur le thème « Civil society partnership and development policies: emerging trends (Partenariat avec la société civile et politiques de développement : les tendances qui se dégagent) ». La Fédération a également coopéré avec le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en participant aux réunions suivantes : soixantième conférence annuelle du Département de l'information/organisations non gouvernementales, tenue du 5 au 7 septembre 2007; soixante et unième conférence, tenue du 3 au 5 septembre 2008 et soixante-troisième conférence, tenue du 30 août au 1er septembre 2010. La Fédération a organisé plusieurs ateliers pour ces sessions, dont un atelier commun en 2008 sur le thème « Education for Human Rights, Tolerance and Coexistence: Building a Better Future for All (Éducation en matière de droits de l'homme, tolérance et coexistence : édifier un avenir meilleur pour tous) » et « Child Brides, Stolen Lives (Enfant mariée, enfance volée) ».

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous) : la Fédération a organisé une conférence régionale intitulée « The Education of Girls in Africa (L'éducation des filles en Afrique) » en juillet 2009; elle a lancé une campagne au Rwanda pour attirer l'attention sur la nécessité de toilettes propres dans les écoles; elle a mis en place un programme d'apprentissage de la lecture pour les femmes migrantes adultes en Finlande et elle a accordé des bourses à des écolières au Zimbabwe et en Sierra Leone. Conformément aux objectifs de l'éducation pour tous et des objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement, la Fédération a rédigé un manuel de plaidoyer en faveur de l'éducation intitulé « The Multi-faceted Right to Education (Le droit polymorphe à l'éducation) » qui promeut une approche de l'éducation des filles fondée sur les droits; objectif 3 (Égalité des sexes) : la Fédération a mis en œuvre des projets de mentorat et de soutien à Samoa, au Bangladesh et en Afrique du Sud pour encourager les filles à poursuivre leurs études secondaires et à choisir judicieusement leurs études et leur carrière; la Fédération a mené des projets associant l'alphabétisation et la formation professionnelle en Inde et au Népal; elle a exécuté un projet générateur de revenus en faveur des femmes réfugiées et handicapées physiques en Géorgie; elle a élaboré un programme modèle pour faciliter le retour des mères sur le marché du travail en Fédération de Russie; elle a apporté une assistance aux jeunes femmes qui lancent leur entreprise en Égypte. Objectif 5 (Améliorer la santé maternelle) : les membres nationaux de la Fédération au Népal et au Cameroun ont organisé des formations continues sur la santé en matière de procréation à l'intention des femmes et des filles. Objectif 6 (Combattre le VIH/sida) : plusieurs membres de la Fédération ont offert des programmes d'information sur le VIH/sida, par exemple un atelier à l'intention des mères adolescentes en Ouganda.

6. Institut international de l'océan

(Statut consultatif spécial accordé en 1974)

Introduction

L'Institut a été fondé en 1972 par feu le professeur Élisabeth Mann Borgese en tant qu'organisation scientifique, éducative sans but lucratif qui a le statut d'une organisation non gouvernementale internationale indépendante et autorégulatrice conformément aux dispositions du Titre six, Volume 2 du Code civil néerlandais. L'Institut comprend un réseau de 22 centres opérationnels et sept centres de coordination dans 27 pays. L'Institut qui était inscrite sur la Liste a obtenu le statut consultatif spécial en 2007.

Buts et objectifs de l'organisation

La mission de l'Institut consiste à protéger les océans, à faire respecter et développer le principe du patrimoine commun de l'humanité qui est consacré dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à promouvoir la gestion et la préservation des océans au profit des générations futures. L'Institut contribue à la gestion des océans conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes généraux du droit de la mer. Il surveille la mise en œuvre des conventions et accords internationaux; il participe et contribue au dialogue aux Nations Unies et dans les instances internationales et il mobilise la volonté politique pour faire appliquer les plans convenus qui promeuvent la gestion et l'utilisation durable des océans, des côtes et des îles. Grâce à son réseau l'Institut fournit une formation spécialisée et assure le renforcement des capacités à tous les niveaux, mène des activités de sensibilisation à l'utilisation pacifique de l'océan, sa protection et sa préservation et il contribue au développement et à la croissance des pays en développement par le renforcement de leurs institutions et le réseautage à de nombreux niveaux. L'Institut œuvre en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les questions affectant les femmes et les jeunes, en renforçant leurs capacités de développer et de gérer de façon durable les ressources côtières et océaniques. L'Institut s'acquitte de sa mission par l'éducation, la formation, la recherche, l'analyse, l'organisation de conférences et de réunions, le renforcement des institutions, les partenariats, la promotion, la communication et la collecte de fonds pour appuyer ses activités et celles de son réseau.

Changements importants intervenus dans l'organisation

Pour maximiser son efficacité et conserver ses ressources financières, le conseil d'administration de l'Institut est à présent composé de six gouverneurs indépendants, d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier élus parmi les membres du conseil d'administration. Cinq représentants régionaux des centres opérationnels constituent le Comité directeur. L'Institut accepte de nouveaux membres à titre de coordonnateurs. La feuille de route stratégique est axée sur le développement des ressources humaines et les mécanismes institutionnels dans la prise de décisions sur la gestion des océans aux niveaux international, régional, national et local. À cette fin de nouveaux partenariats ont été établis avec des acteurs importants.

Contribution aux activités des Nations Unies

L'Institut apporte sa contribution à plusieurs niveaux : les conférences bisannuelles Pacem in maribus (PIM) visent à renforcer les connaissances et le consensus sur les questions touchant les océans et à diffuser le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la conférence; les programmes en faveur des femmes, des jeunes et de la mer sont axés depuis 2000 sur l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes et la protection de l'environnement conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement; la sensibilisation et la recherche, les cérémonies de la Journée mondiale de l'océan, les publications (*Ocean Yearbook*, *World Ocean Review*, etc.) et les activités du réseau de l'Institut.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'Institut participe aux réunions du Conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer et du Conseil exécutif de l'Organisation maritime internationale ainsi qu'aux réunions intersessions du groupe intergouvernemental de coordination pour le Système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien et celles du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution et d'autres organes chargés des questions relatives aux océans.

Coopération avec des organes des Nations Unies

En août 2008 le Président de l'Institut a été invité par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à occuper le poste de Sous-Secrétaire général et Commissaire général d'Expo 2010. L'Institut coopère principalement avec ONU-Habitat, l'UNESCO, le groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CNUCED, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Les cours de formation sur la gestion des océans tenus au Canada et à Malte ont été appuyés par l'Institut, le PNUD, l'Université des Nations Unies pour l'environnement et la sécurité humaine, l'Organisation maritime internationale (OMI), entre autres organisations. En 2010 l'Institut a été l'un des organisateurs de la trente-troisième conférence Pacem in Maribus et du cinquantième anniversaire de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO; en 2010 l'Institut a produit conjointement avec le groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD une publication intitulée « Sharing Innovative Experiences: Examples of Successful Experiences in Coastal Community Development (Partage d'expériences innovantes : exemples de réussites dans le développement communautaire côtier) ».

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

Depuis sa création en 2000, les activités de l'Institut en faveur des femmes, des jeunes et du programme marin sont axées directement sur les objectifs et cibles du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 1 [Réduire l'extrême

pauvreté et la faim (cibles 1. 2, 1. 3)]; l'objectif 3 [Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (cible 3.1)]; l'objectif 7 [Préserver l'environnement (cibles 7.1, 7.2, 7.3, 7.4)] et l'objectif 8 [Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (cibles 8.1, 8.5)]. Plus de 96 projets ont été menés à bien dans 21 pays en 10 ans. Les programmes de l'Institut sur la sécurité alimentaire en vue de l'atténuation de la pauvreté ont été exécutés et sont en cours dans le cadre de ces activités.

7. Fédération internationale pour la planification familiale (région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie)

(Statut consultatif spécial accordé en 2007)

Introduction

La Fédération internationale pour la planification familiale fournit des services dans le monde entier et elle est l'un des principaux défenseurs des droits et de la santé en matière de sexualité de procréation pour tous. Fondée en 1952, elle a son siège à Londres et compte six bureaux régionaux dans le monde. La Fédération mène des activités dans plus de 170 pays, et en 2010 elle dispose d'un réseau mondial comprenant 153 associations membres. Le bureau de la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie dont le siège se trouve à Kuala Lumpur est l'un des six bureaux régionaux de la Fédération. Il s'attache à renforcer les capacités des associations membres et des partenaires dans 26 pays pour qu'ils défendent la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et qu'ils fournissent des services dans ces domaines. Les associations membres et les partenaires qui sont des organisations locales jouent le principal rôle dans la gestion des projets nationaux.

Buts et objectifs de l'organisation

Le bureau de la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie a pour mandat de porter une attention spécifique aux jeunes, en particulier aux filles, et de veiller à faciliter leur accès aux services qu'il fournit. La politique de la Fédération est axée sur l'autonomisation et le choix exercé en toute connaissance de cause : les options en matière de planification familiale et de rapports sexuels protégés, l'accès à des traitements, des soins et une assistance complets. Les programmes du bureau de la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie visent à améliorer la qualité de vie des individus, en particulier des pauvres et des groupes vulnérables de la société, en plaidant en faveur des droits en matière de santé sexuelle et de procréation et en offrant des services dans ce domaine. La Fédération défend le droit des jeunes de vivre leur sexualité en étant protégés contre les maladies, les grossesses non désirées, la violence et la discrimination, ainsi que le droit de la femme d'interrompre sa grossesse légalement et sans danger. La Fédération s'efforce également d'éliminer les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida. Elle travaille en partenariat avec d'autres organisations et donateurs pour atteindre ses objectifs plus efficacement. Le bureau de la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie, avec son bureau sous-régional pour le Pacifique à Fidji, est le secrétariat régional pour les associations membres. Il est chargé d'apporter une assistance à ces dernières dans des domaines tels que la gouvernance, la planification stratégique, l'élaboration et l'exécution des programmes, le suivi et l'évaluation, la mobilisation des ressources et les systèmes d'information financière.

Le bureau régional facilite également les partenariats entre ses associations membres et les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, la société civile et les institutions spécialisées des Nations Unies dans les domaines de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation.

Changements importants intervenus dans l'organisation

En 2008 la Fédération a publié « Sexual Rights: an IPPF Declaration (Droits sexuels : Déclaration de la Fédération internationale pour la planification familiale) » pour mobiliser l'appui en faveur de sa vision d'un monde où la liberté, l'égalité, la protection de la vie privée, l'autonomie, l'intégrité et la dignité de toutes les personnes sont garanties, en particulier dans le domaine de la sexualité.

Contribution aux activités des Nations Unies

Au niveau mondial, la Fédération participe activement aux activités des Nations Unies par l'intermédiaire des modalités réservées à la société civile. À l'heure actuelle le Directeur général de la Fédération préside le groupe consultatif des organisations non gouvernementales du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les projets de la Fédération comprennent une unité d'appui technique pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, mise en place par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en 2006 dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer les capacités de lutte contre le VIH/sida au niveau des pays. Elle vise essentiellement à renforcer les interventions contre le VIH/sida au niveau des pays et elle a apporté une assistance aux commissions nationales de lutte contre le sida, aux ministères de la santé et à d'autres ministères, aux organisations de la société civile et à d'autres partenaires nationaux et régionaux dans leur lutte contre le VIH/sida. Par le biais de son initiative de santé en matière de sexualité et de procréation dans les situations de crise et après les crises (SPRINT), la Fédération est le fer de lance des activités mondiales visant à fournir des services de santé en matière de sexualité et de procréation à la population dans le cadre des interventions humanitaires. L'initiative SPRINT vise à élargir l'accès aux services de santé en matière de sexualité et de procréation aux communautés touchées par les catastrophes naturelles et les conflits dans la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie. À cette fin elle s'attache à renforcer les capacités régionales de coordination et de fourniture des services de santé en matière de sexualité et de procréation dans les situations de crise et elle demande aux gouvernements, aux organisations humanitaires et d'assistance au développement d'intégrer les services de santé en matière de sexualité et de procréation dans leurs programmes d'interventions dans les situations d'urgence. L'initiative SPRINT a permis de former à ce jour plus de 4000 personnes qui sont intervenues dans neuf crises aiguës dans la région. Cette initiative qui permet également de fournir des services de santé en matière de sexualité et de procréation dans quatre situations de crise prolongée dans la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie a été élargie aux régions de l'Afrique et de l'Asie du Sud. Le secrétariat de l'initiative SPRINT partage les locaux du bureau de la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie et a comme partenaires le Service de l'intervention humanitaire du FNUAP, l'Université du New South Wales et la Commission pour les femmes réfugiées.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours des quatre dernières années, le bureau régional de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie a participé aux réunions suivantes de l'Organisation des Nations Unies : la Commission de la population et du développement, la Commission de la condition de la femme, la soixante-troisième conférence annuelle du Département de l'information et des organisations non gouvernementales, la réunion consultative sur l'accès universel 2011 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

Coopération avec des organes des Nations Unies

Veuillez voir plus haut.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

Le bureau de la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie et ses 26 associations membres ont contribué à la réalisation des objectifs 3, 4, 5, 6 et 8 du Millénaire pour le développement et indirectement aux objectifs 1, 2 et 7 par les activités suivantes : les associations membres de la Fédération fournissent actuellement des services de santé en matière de sexualité et de procréation, y compris des services de dépistage du VIH et d'information sur cette question, dans 11 552 centres dans 26 pays et ces activités sont menées par des employés et des bénévoles. Ces services sont accessibles à toutes les personnes, en particulier aux pauvres, aux populations marginalisées, socialement exclues et insuffisamment desservies, indépendamment de leur race, de leur religion, de leurs croyances politiques, de leur sexe, de leur âge ou de leur orientation sexuelle. En répondant à des besoins non satisfaits de planification familiale et d'autres services de santé en matière de procréation, la Fédération aide les communautés à préserver l'environnement. Ces services permettent également aux familles d'épargner pour payer les études de leurs enfants.

8. Coalition internationale pour la santé de la femme

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

Introduction

La Coalition internationale pour la santé de la femme s'attache à élaborer des politiques et programmes en matière de santé et de population et à financer des politiques et programmes qui favorisent et protègent les droits et la santé des filles et des femmes dans le monde entier.

Buts et objectifs de l'organisation

La Coalition influence les politiques de santé et démographiques des gouvernements, des donateurs et des organisations internationales à trois niveaux : elle apporte une assistance professionnelle et financière aux organisations locales en Afrique, en Asie et en Amérique latine; elle mène des activités de plaidoyer dans les forums intergouvernementaux et collabore avec les organisations internationales pour élaborer des politiques et mobiliser des ressources en vue de réaffirmer et mettre en œuvre les accords mondiaux sur les droits et la santé en matière de

sexualité et de procréation; et elle apporte des informations dans les débats professionnels et publics aux États-Unis et dans d'autres pays par des analyses, des rapports sur les stratégies et programmes efficaces, des campagnes dans les médias, un site Internet et d'autres activités de vulgarisation. La Coalition bénéficie de l'assistance de fondations privées et de particuliers aux États-Unis et en Europe, du FNUAP et de plusieurs gouvernements européens.

Changements importants intervenus dans l'organisation

Il n'y a pas eu de changements.

Contribution aux activités des Nations Unies

La Coalition a fourni 4,3 millions de dollars des États-Unis sous forme de dons ainsi qu'une assistance technique et morale à 75 partenaires locaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour mener des activités de plaidoyer dans les négociations régionales et mondiales et elle a collaboré avec des douzaines d'organisations et plusieurs alliances pour promouvoir la santé des femmes et leurs droits fondamentaux. Elle a élargi son alliance « With Women Worldwide: A Compact to end HIV/AIDS (Avec les femmes du monde : Pacte pour mettre fin au VIH/sida) » à plus de 300 partenaires et elle a également formé 36 nouveaux militants de 27 pays à des activités de plaidoyer aux niveaux mondial et national pour éliminer le VIH/sida grâce à l'autonomisation des femmes et des filles. La Coalition a fourni des informations et des analyses dans le monde entier sur la contraception, l'avortement sans danger, les droits et les responsabilités dans la révélation de son état séropositif, les jeunes adolescents et les droits des prostituées avec son matériel propre, des alertes par messagerie électronique, des annonces dans les médias, son site Internet et des publications dans des périodiques. Elle a formé 73 nouveaux dirigeants de 28 pays en développement à des activités de plaidoyer dans les forums nationaux, régionaux et internationaux. La Coalition coopère activement avec un réseau de plus de 300 organisations de défense des droits de la femme (GEAR : Réseau mondial de réforme des structures en faveur de l'égalité des sexes) pour la création d'ONU-Femmes et elle est parvenue à faire adopter une résolution de l'Assemblée générale en juillet 2010.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

La Coalition a participé aux activités suivantes du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ainsi qu'à d'autres réunions des Nations Unies : en 2007, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les droits de l'enfant, tenue les 11 et 12 décembre à New York; la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 26 février au 9 mars à New York; la quarantième session de la Commission de la population et du développement, tenue du 9 au 13 avril à New York. En 2008, la Coalition a participé aux réunions suivantes où elle a fait des déclarations : la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 25 février au 7 mars à New York; la quarante et unième session de la Commission de la population et du développement, tenue du 7 au 11 avril à New York; la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, tenue les 10 et 11 juin à New York (en coopération avec ONUSIDA, la Coalition a organisé l'accueil des membres de l'équipe spéciale de la société civile et elle a été l'un des organisateurs de l'audition

informelle interactive des orateurs de la société civile). En 2009 la Coalition a participé à la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 2 au 13 mars à New York, et à la quarante-deuxième session de la Commission de la population et du développement, tenue du 30 mars au 3 avril, à New York. En 2010 la Coalition a participé aux réunions suivantes : la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 1er au 12 mars à New York, la quarante-troisième session de la Commission de la population et du développement, tenue du 12 au 16 avril et l'Examen Beijing+15, tenu du 13 au 16 juillet à Brasilia.

Coopération avec des organes des Nations Unies

Au cours de la période 2007-2010, la Coalition a apporté une assistance technique à ONUSIDA, au FNUAP, à ONU-Femmes, à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et à la Banque mondiale pour promouvoir et protéger la santé et les droits fondamentaux de la femme.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

Le programme de travail de la Coalition dans les trois régions géographiques de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine est axé directement sur cinq des huit objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent étant mis en particulier sur les objectifs 3, 5 et 6. La Coalition a mené d'importantes activités de plaidoyer aux niveaux tant international que régional et national pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, assurer la santé maternelle et lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Dans le cadre d'une approche à plusieurs niveaux de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la Coalition a contribué par ses activités de plaidoyer à renforcer les traités, les accords et les législations pour inclure des clauses sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, qui donnent aux femmes des droits explicites; la Coalition a accordé des dons de 1,8 millions de dollars des États-Unis et apporté une assistance professionnelle et technique à des organisations principalement en Afrique, en Asie et en Amérique latine dans les domaines précités. La Coalition apporte son soutien aux organisations qui fournissent aux jeunes des services de santé et d'information en matière de sexualité. C'est également l'une des rares organisations qui apportent un appui à l'accès à des services d'avortement légaux et sans danger, qui promeuvent le leadership des jeunes et leur participation à des activités de plaidoyer et qui luttent contre la féminisation de la pandémie du VIH.

9. Conseil circumpolaire inuit

(Statut consultatif spécial accordé en 1983)

Introduction

Le Conseil circumpolaire inuit est une organisation de peuples autochtones qui représente les Inuits du Chukotka (Fédération de Russie), de l'Alaska (États-Unis d'Amérique), du Canada et du Groenland (Danemark). Le Conseil a été fondé en 1980 et sa charte et ses statuts ont été approuvés par les Assemblées générales quadriennales en 2010.

Buts et objectifs de l'organisation

Les principaux objectifs du Conseil sont de renforcer l'unité des Inuits de la région circumpolaire, promouvoir leurs droits et leurs intérêts au niveau international, assurer et développer la culture et la société inuits pour les générations présentes et futures, rechercher une participation active et intégrale au développement politique, économique et social de leur pays, élaborer et encourager des politiques à long terme qui sauvegardent l'environnement arctique et œuvrer à la reconnaissance internationale des droits fondamentaux de tous les peuples autochtones.

Changements importants intervenus dans l'organisation

Il n'y a pas eu de changements.

Contribution aux activités des Nations Unies

Au cours de la période considérée, le Conseil a mené les activités suivantes : il a participé activement à la mise au point définitive de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, approuvée par le Conseil des droits de l'homme en 2006 et par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007, et il milite activement pour la mise en œuvre des droits des peuples autochtones; le président en exercice du Conseil a siégé à l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2007; le Conseil a organisé le Symposium des langues autochtones arctiques à Tromso, en Norvège en 2009; il a également organisé le Sommet mondial des peuples autochtones sur le changement climatique à Anchorage, en Alaska en 2010 et il a tenu sa onzième Assemblée générale à Nuuk, au Groenland, sur le thème « Sharing Life (Partager la vie) ».

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Le Conseil participe régulièrement à l'Instance permanente sur les questions autochtones et au Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones du Conseil des droits de l'homme. Il prend également part aux processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et il a dirigé une délégation importante à la quinzième Conférence des parties à la Convention à Copenhague en 2010. Le Conseil participe également aux négociations des Nations Unies sur le mercure, à la première session du Comité intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur le mercure et aux activités de plaidoyer en général pour le respect des droits des peuples autochtones par les États Membres des Nations Unies.

Coopération avec des organes des Nations Unies

Le Conseil a apporté sa contribution au document de 2008 intitulé « Effects of Climate Change Mitigation Efforts on Indigenous Peoples of the Arctic (Conséquences des activités d'atténuation des changements climatiques sur les peuples autochtones) » et au rapport présenté à l'Instance permanente sur les questions autochtones par Victoria Tauli-Corpuz et Aqqaluk Lynge. En mars 2009 il a collaboré avec l'UNESCO à l'organisation d'une réunion internationale d'experts sur les peuples autochtones et le changement climatique à Monaco sur le thème « Climate Change and Arctic Sustainable Development: scientific, social, cultural

and educational challenges (Les changements climatiques et le développement durable dans l'Arctique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs) ».

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

Le Conseil incorpore les objectifs du Millénaire pour le développement dans toutes ses activités. En tant qu'organisation représentant les peuples autochtones, il plaide en faveur de l'égalité des sexes et de la préservation de l'environnement en menant des activités le domaine des changements climatiques, celui de l'éducation pour améliorer la situation des enfants inuits et de tous les autres enfants ainsi que dans les questions de santé affectant le peuple inuit. Le Conseil a élaboré un plan d'action pour la santé qui aborde les questions de santé physique et mentale et il continue d'œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de vie des Inuits et des autres peuples arctiques en participant par exemple à l'enquête sur les conditions de vie dans l'Arctique.

10. Jana Utthan Pratisthan

(Statut consultatif spécial accordé en 2007)

Introduction

Jana Utthan Pratisthan est une organisation nationale népalaise qui défend les droits fondamentaux des Dalits. Elle s'oppose à toutes les formes de discrimination fondée sur la caste, la race, la profession et l'ascendance. Elle mène des activités aux niveaux local, national et international.

Buts et objectifs de l'organisation

Cette organisation vise à modifier la situation actuelle fondée sur les castes qui contribue au conflit et à l'inégalité au Népal, à sensibiliser les Dalits à leurs droits fondamentaux, à promouvoir la coopération entre les Dalits et les partis politiques et autres groupes de la société, à assurer la mobilisation socioéconomique pour développer les ressources au niveau local, à fournir des informations sur les politiques et initiatives à tous les niveaux par des publications et à fournir un leadership aux militants dalits en première ligne et aux Dalits dans les autorités locales.

Contribution aux activités des Nations Unies

L'organisation a été le fer de lance de la création du Comité de suivi de la Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et elle est à présent le secrétariat de ce comité, ce qui a permis de faire progresser les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans la promotion des droits de l'homme à tous les niveaux. Le Comité de suivi réunit différents groupes marginalisés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a participé directement à ces activités et il y a eu de nombreux échanges avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du fait que l'organisation a élaboré le programme de travail du comité de suivi. Ce dernier a également présenté les conclusions de la Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban sous la

forme d'une charte au Premier Ministre népalais lors d'une manifestation spéciale à Katmandou.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'organisation a participé aux réunions suivantes : réunion du Comité de suivi de la Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, tenue à Genève du 17 au 19 avril 2009, Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, tenue à Genève du 20 au 24 avril 2009, principales réunions de la Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, tenue en avril à Genève, et réunion du Conseil des droits de l'homme en 2009.

Coopération avec des organes des Nations Unies

L'organisation a été le fer de lance des consultations de la société civile en 2010 pour préparer les auditions concernant l'examen périodique universel du rapport du Népal au début de 2011. Ces activités comprenaient la participation active et le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tout au long de 2010. Il y avait six ateliers thématiques et une manifestation nationale. L'organisation a dirigé la publication du rapport de la société civile sur la Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, qui a été présenté dans le cadre de la procédure d'examen périodique universel à Genève à la fin de 2010. L'organisation et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ont édité ensemble ce rapport.

Informations complémentaires

Au cours de la période 2007-2010, l'organisation a publié un rapport sur la société civile népalaise pour la Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban en 2009 ainsi qu'une évaluation de la performance du Gouvernement népalais dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Népal au cours de la période 2006-2010 pour présentation au Conseil des droits de l'homme en prévision de l'examen périodique universel du Népal à la dixième session du Conseil des droits de l'homme.

11. Jubilee Campaign

(Statut consultatif spécial accordé en 2003)

Introduction

Cette organisation s'efforce de faire connaître les allégations de violation des droits de l'homme dans le monde et d'enquêter sur celles-ci, de publier les résultats de ces enquêtes et de leur donner suite en offrant entre autres un forum pour la formation et l'échange de vues sur toutes les questions liées aux allégations de violation des droits de l'homme (y compris, mais pas seulement, la maltraitance des enfants et les atteintes à la liberté de religion).

Buts et objectifs de l'organisation

Les buts et objectifs de cette organisation portent sur deux domaines relevant des droits de l'homme, à savoir la liberté de religion et les droits de l'enfant. Elle s'attache à dénoncer les violations des droits de l'homme, à exécuter des programmes éducatifs, à publier et diffuser des statistiques et chiffres fiables et à distribuer à ses membres et groupes affiliés les résolutions et rapports publiés par les organes des Nations Unies chargés de la défense des droits de l'homme. Elle s'efforce d'établir des liens avec d'autres organisations non gouvernementales, à présenter des témoignages véridiques, à faire des recommandations et à faciliter la mise en œuvre des recommandations des organes des Nations Unies. Elle appuie également les programmes et objectifs qui figurent dans les déclarations et pactes des Nations Unies. L'organisation compte des membres et des contacts dans le monde entier, auxquels elle communique les résolutions, déclarations, programmes, pactes, rapports et autres informations provenant des Nations Unies. Elle mène également des missions d'enquête et fait connaître au grand public et aux gouvernements des rapports détaillés et des documents d'information qui mettent en œuvre les résolutions et principes des Nations Unies. Les activités sont coordonnées par l'organisation dans un certain nombre de pays en vue de donner suite aux rapports et résolutions du fait que ces derniers concernent la liberté de religion, les droits des minorités et les droits de l'enfant.

Contribution aux activités des Nations Unies

L'organisation participe depuis 2007 à un certain nombre de sessions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale. Elle a présenté des déclarations et des rapports et elle a organisé des réunions parallèles dans ses domaines de compétence. Elle a présenté des rapports lors de l'examen périodique universel et d'autres procédures au sein du Conseil économique et social.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Veuillez voir plus haut.

Coopération avec des organes des Nations Unies

L'organisation s'efforce de coopérer avec les organes des Nations Unies à New York et à Genève dans ses domaines de compétence.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation a appuyé plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement directement et par l'intermédiaire de ses partenaires dans divers pays. Plus spécifiquement elle s'est efforcée d'éliminer la pauvreté et la faim par des projets à Haïti, qui ont été exécutés par la section néerlandaise, et des projets au sein des communautés réfugiées. Elle a appuyé la lutte contre le VIH/sida en construisant et en apportant son soutien à des refuges à Mumbai, en Inde.

12. Korean Sharing Movement

(Statut consultatif spécial accordé en 2007)

Introduction

Cette organisation a été fondée en 1996 lorsque la République populaire démocratique de Corée a souffert d'une grave pénurie alimentaire. Lors de sa création c'était un organisme ad hoc chargé de fournir à la République populaire démocratique de Corée une assistance alimentaire apportée bénévolement par des organisations religieuses, des groupes civiques et de simples citoyens de la République de Corée. En 1998 elle est devenue une organisation non gouvernementale indépendante.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation travaille en tant qu'organisation non gouvernementale humanitaire et pacifique en faveur de la réconciliation entre les deux Corée, et elle s'attache à promouvoir la démocratie, la justice, les droits de l'homme et le développement durable dans la péninsule de Corée. Pour atteindre ces objectifs son action porte sur deux domaines : d'une part elle mène des activités dans l'agriculture, les soins de santé, l'éducation et l'environnement; par ailleurs elle plaide aussi en faveur d'une assistance efficace et d'une coopération accrue au développement en faveur de la République populaire démocratique de Corée.

Changements importants intervenus dans l'organisation

En 2009 l'organisation a adopté cinq tâches principales et 17 missions pour les 10 années à venir : poser des fondements solides en vue de résoudre la pénurie alimentaire et de venir en aide aux groupes vulnérables en République populaires démocratiques de Corée; développer la théorie de l'unification de la société civile en République de Corée et renforcer les capacités de l'organisation de répondre aux changements en République populaire démocratique de Corée; promouvoir un programme d'auto-assistance en République populaire démocratique de Corée et mettre en place des systèmes d'appui au développement; aider les citoyens à renforcer leurs capacités; poser des fondements organisationnels stables en développant la participation citoyenne. Les 17 missions comprennent des plans d'action pour mener à bien les activités susmentionnées.

Contribution aux activités des Nations Unies

L'organisation a demandé au Gouvernement de la République de Corée de reprendre l'assistance humanitaire, en particulier l'aide alimentaire, en faveur des groupes les plus vulnérables en République démocratique populaire de Corée par l'intermédiaire des Nations Unies. Elle a coopéré avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales et d'autres organisations qui viennent en aide à la République démocratique populaire de Corée pour se faire entendre. L'organisation a fait connaître divers programmes alimentaires des Nations Unies et des documents importants à la société en République de Corée.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'organisation n'a participé à aucune réunion des Nations Unies.

Coopération avec des organes des Nations Unies

Depuis 2009 l'organisation organise tous les ans des conférences internationales sur l'assistance humanitaire et l'aide au développement en faveur de la République populaire démocratique de Corée avec la participation d'organismes des Nations Unies et leurs programmes d'aide en faveur de la République démocratique populaire de Corée, d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, de groupes de donateurs bilatéraux et d'experts individuels. Pour le choix de l'ordre du jour et des questions à présenter à la conférence, l'organisation a consulté les bureaux régionaux du PAM, de la FAO, de l'OMS et du FNUAP. En 2010 des représentants de la FAO en Chine, en Mongolie et en République démocratique populaire de Corée ont participé à la conférence et ont fait une déclaration qui a attiré l'attention sur la nécessité d'une assistance immédiate à la République démocratique populaire de Corée.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

Les programmes et activités de l'organisation portent sur la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Les principales activités concernent les objectifs 1, 4, 5, et 8. S'agissant de l'objectif 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim), l'organisation n'a cessé depuis sa création de mettre en œuvre des programmes d'aide alimentaire en faveur de la population de la République démocratique populaire de Corée, en particulier pendant les inondations en 2007, 2008 et 2010. Elle a apporté à la République démocratique populaire de Corée une aide alimentaire d'urgence pour que la population de ce pays dispose de nourriture. Par ailleurs l'organisation a toujours mis en œuvre des programmes d'aide dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage en vue de résoudre les pénuries alimentaires chroniques en République démocratique populaire de Corée. Depuis 2007 l'organisation promeut la culture de légumes en serre, la riziculture et l'élevage de porcs. En ce qui concerne les objectifs 4 et 5 (Réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle), l'organisation exécute depuis 2007 des programmes d'assistance destinés aux nourrissons, aux jeunes enfants et en faveur de la santé maternelle à Nampo, l'une des villes les plus importantes en République démocratique populaire de Corée. Elle met également en œuvre un programme d'aide en faveur de 7 000 enfants inscrits dans les jardins d'enfants du comté d'Onsung, dans la province du Hamgyong septentrional, où l'assistance de Pyongyang ne peut parvenir. En ce qui concerne l'objectif 6 (Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) dans la péninsule de Corée, les éruptions de paludisme sont les plus importantes près de la ligne de démarcation militaire entre la République démocratique populaire de Corée et la République de Corée. L'organisation a mené à bien des activités de quarantaine contre le paludisme en coopération avec la province de Gyeonggi qui est limitrophe de la République démocratique populaire de Corée. Grâce à ce programme les éruptions de paludisme dans cette région ont sensiblement diminué en 2008 et 2009, bien qu'elles aient augmenté légèrement en 2010 en raison de la livraison tardive de matériel de quarantaine causée par la détérioration des relations entre la République de Corée et la République démocratique populaire de Corée. S'agissant de l'objectif 7

(Préserver l'environnement), plus de 35 % des zones forestières sont dévastés par l'abattage irresponsable d'arbres pour mettre des terres en culture et ramasser le bois depuis la grave pénurie alimentaire dans les années 90. La population en République démocratique populaire de Corée a donc souffert de catastrophes naturelles, notamment d'inondations, tous les ans. En conséquence, l'organisation exécute depuis 2007 un programme de plantation d'arbres grâce à la création d'une pépinière importante dans la ville de Kaeseong, ce qui est une première étape dans la réhabilitation des forêts. Par ailleurs l'organisation a mis en place à Pyongyang une petite installation de biogaz dans un élevage de porcs, qui produit de l'électricité à partir du fumier de porc. Cette installation sera présentée aux Coréens du Nord comme modèle d'agroélevage d'avenir. En ce qui concerne l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement), l'organisation organise régulièrement depuis 1999 des conférences sur l'assistance humanitaire et l'aide au développement en faveur de la République démocratique populaire de Corée.

13. Kurdistan Reconstruction and Development Society

(Statut consultatif spécial accordé en 2007)

Introduction

La Société a son siège à Dohuk, dans la région semi-autonome du Kurdistan, dans le nord de l'Iraq. Elle mène des activités de reconstruction et de développement dans les zones rurales et semi-rurales, dans trois gouvernorats de la région administrée par le Gouvernement régional du Kurdistan, à savoir Dohuk, Erbil et Sulaimaniya. Par ailleurs la Société exécute également des projets dans des zones dont le contrôle fait l'objet de dissensions entre le Gouvernement central fédéral de l'Iraq à Bagdad et le Gouvernement régional du Kurdistan. Récemment elle a mené des activités en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des communautés dans le gouvernorat de Ninaveh. La Société est une organisation non gouvernementale humanitaire indépendante qui agit sans aucun soutien financier du Gouvernement régional du Kurdistan ou de tout autre organe politique. Elle est enregistrée auprès du Gouvernement régional du Kurdistan en tant qu'organisation non gouvernementale indépendante, conformément à la loi n° 15 sur l'enregistrement.

Buts et objectifs de l'organisation

L'objectif principal de la Société est de répondre aux besoins en matière de reconstruction et de développement dans la région du Kurdistan après les catastrophes naturelles, celles causées par l'homme ou les conflits. L'assistance qu'elle apporte est axée sur des programmes de reconstruction et de développement soigneusement conçus pour promouvoir des communautés viables, pacifiques et durables pour les rapatriés et les personnes déplacées. La Société apporte une assistance aux rapatriés, aux personnes déplacées et aux communautés hôtes. Ses efforts portent en priorité sur la reconstruction, les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'assistance et la formation agricole, l'irrigation, les programmes de formation professionnelle et le développement rural. En outre, elle a exécuté des projets sur la formation à la sensibilisation aux problèmes de santé, l'amélioration de l'accès à un

environnement éducatif sûr, l'égalité des sexes et le plaidoyer contre la violence sexiste. La Société a ajouté un nouveau volet à sa mission, à savoir des programmes visant à développer les zones rurales, à appuyer la création d'organisations communautaires et à renforcer les relations interorganisations et à établir un réseau d'organisations communautaires civiles dans le nord de l'Iraq. La Société a joué un rôle important dans la sensibilisation accrue aux élections et la surveillance des processus électoraux dans les zones rurales de cette région ces deux dernières années. Elle adopte une approche participative dans ses activités en collaborant avec les parties prenantes à tous les niveaux.

Changements importants intervenus dans l'organisation

La Société coopère avec Dortmunder helfen in Kooperation (DhK) depuis 2009, l'OIM depuis 2008, le Comité de coordination des ONG en Iraq depuis 2010 et le réseau des ONG dans le Kurdistan iraquien depuis 2000.

Contribution aux activités des Nations Unies

L'une des principales stratégies de la Société est de jouer un rôle actif dans les processus de reconstruction et de développement en Iraq, notamment en veillant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En ce qui concerne la sécurité économique par l'emploi, la Société a pris les mesures suivantes en faveur des bénéficiaires de ses projets et dans les communautés où elle mène ses activités : cours de formation professionnelle, cours de formation des formateurs, emploi de la population locale dans l'exécution des projets et achats sur place du matériel et des pièces détachées pour les projets pour appuyer les entreprises locales. Dans la mise en œuvre de ses projets de construction, tels que la modernisation et la construction d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les écoles, la Société fait appel à la main-d'œuvre locale pour créer des emplois et renforcer les compétences des communautés. Elle a favorisé le développement social et le capital social dans la région par les activités suivantes : elle a informé la population des élections de 2009 et de l'importance d'exercer le droit de vote démocratique; elle a collaboré avec les communautés pour leur faire connaître des stratégies efficaces de lutte contre la sécheresse; elle a coopéré avec les conseils locaux pour mettre en lumière le rôle que les femmes peuvent jouer; elle a collaboré avec les communautés pour les sensibiliser au rôle des femmes dans la politique et faire prendre conscience de la violence sexiste à la population. La Société a participé au processus de surveillance des élections iraquiennes dans le gouvernorat de Dohuk. Elle a réuni des organisations communautaires et internationales et les médias locaux pour organiser une conférence en vue d'examiner la privation du droit de vote dans certaines zones et elle est parvenue à communiquer les demandes de la population de ces zones aux autorités compétentes. La sécheresse est un problème de plus en plus grave dans la région du Kurdistan et dans le nord de l'Iraq. La Société s'attache à sensibiliser les communautés par une campagne pour la Journée mondiale de l'eau en 2009 et sur les moyens de minimiser les conséquences de la sécheresse au niveau communautaire. Elle a exécuté des projets pour mettre en lumière le rôle des femmes dans la société, la politique et l'administration locale ainsi que l'importance de l'éducation pour les enfants. Elle a organisé des cours de formation professionnelle destinés aux femmes pour leur permettre de s'assurer des revenus durables et fiables dans des domaines encore dominés par les hommes. Les installations d'approvisionnement en eau salubre et d'assainissement de la Société

ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à réduire le risque des maladies transmises par l'eau et à assurer un meilleur environnement de travail et de vie. La Société a accordé une priorité élevée à l'accès à des sources d'eau salubre et aux installations d'assainissement grâce au forage de puits profonds, la construction de réservoirs d'eau surélevés, l'installation de systèmes de chloration de l'eau, la modernisation et le développement des réseaux d'adduction d'eau entre la source ou le réservoir d'eau et le point d'utilisation; l'installation de fontaines dans les écoles pour donner une eau potable aux enfants et la modernisation et la construction de toilettes adéquates dans les écoles.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

La Société a participé à la retraite de planification stratégique pour l'Iraq à Amman du 15 au 17 novembre 2009 dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Coopération avec des organes des Nations Unies

La Société a établi des relations de travail étroites avec plusieurs organismes des Nations Unies travaillant dans le nord de l'Iraq et elle a exécuté les projets suivants en collaboration avec eux : des projets du Bureau des services d'appui aux projets pour faire connaître à la population les stratégies permettant d'atténuer les conséquences de la sécheresse dans le gouvernorat de Dohuk en Iraq en 2010; le projet d'approvisionnement en eau et le programme d'éducation à l'hygiène du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Shariya, dans le gouvernorat de Dohuk en 2009; le projet du Bureau de la coordination des affaires humanitaires visant à construire 100 réservoirs d'eau dans le camp de personnes déplacées d'Azidi dans le gouvernorat de Dohuk en 2009; le projet d'approvisionnement en eau du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Shekan, dans le gouvernorat de Dohuk en 2008, et le projet de forage de puits profonds de Zavi Resh à Berderesh, dans le gouvernorat de Dohuk pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en 2008.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

Les principales activités menées par la Société pour atteindre l'objectif 1 du Millénaire pour le développement (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) et la cible 1B (Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif) étaient les suivantes : formation professionnelle, éducation et formation des formateurs communautaires; pour l'objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous) et la cible 2A (D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires), les activités menées étaient la construction ou la rénovation de salles de classe, de toilettes dans les écoles et d'installations d'adduction d'eau potable. Pour l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), les activés menées étaient notamment la sensibilisation du rôle des femmes dans la politique, y compris le droit de vote et des réunions sur l'égalité des sexes. En ce qui concerne l'objectif 7 (Préserver l'environnement) et la cible 7C (Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base), les activités comprenaient le forage de puits

profonds et de surface et leur connexion aux réseaux de distribution, la construction de salles de pompage et la fourniture de groupes électrogènes, la fourniture de réservoirs d'eau, l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau pour donner aux communautés un accès à l'eau salubre.

14. Lasalle-Institut

(Statut consultatif spécial accordé en 2003)

Introduction

L'Institut promeut une culture de valeurs fondées sur l'éthique par des conférences, des séminaires, des études, un encadrement et des consultations auprès des entreprises.

Buts et objectifs de l'organisation

L'Institut appuie les décideurs dans les activités qu'ils déploient pour élaborer et mettre en œuvre leur vision et promouvoir des cultures de dialogue et d'entreprise holistiques. C'est l'une des institutions les plus éminentes en Europe dans les domaines de l'éthique et du leadership. L'Institut dispose d'une autonomie financière pour poursuivre ses objectifs et compte sur les contributions volontaires pour exécuter ses projets.

Changements importants intervenus dans l'organisation

L'Institut a établi des relations de partenariat avec l'ONG palestinienne International Peace Cooperation Center et l'ONG israélienne, Futura Institute, dans un certain nombre de projets de planification urbaine, de logements abordables et d'éducation de la société civile en 2008. L'IPCC et Futura Institute illustrent la collaboration réussie entre Israéliens et Palestiniens en vue d'une coexistence pacifique. L'Institut appuie ses partenaires essentiellement par des activités de réseautage avec des parties prenantes européennes et internationales.

Contribution aux activités des Nations Unies

L'Institut a contribué à la prévention et à l'élimination de menaces à la paix telles qu'elles sont décrites dans la Charte des Nations Unies grâce à son projet à Jérusalem. Ses activités comprenaient deux séjours annuels de ses représentants à Jérusalem, l'organisation de conférences et séminaires internationaux et des activités de réseautage et de plaidoyer en Europe, en Israël et au siège de l'Organisation des Nations Unies. Les principales activités menées au cours de la période 2007-2008 étaient les suivantes : l'organisation de « Future Leaders Forum Middle East (Forum des futurs dirigeants au Moyen-Orient) » tenu à Jérusalem-Est, Israël/Palestine. Ce projet de l'Institut encourageait la volonté politique et sociale des jeunes Palestiniens en faveur d'une solution pacifique au conflit par des séminaires et des activités d'encadrement. Du 14 au 17 avril 2008, l'Institut a accueilli la conférence internationale « Jerusalem: Open City for Learning World Peace (Jérusalem, ville ouverte pour s'initier à la paix mondiale) » à Bad Schönbrunn, en Suisse. Cette conférence a suscité la solidarité entre les dirigeants religieux et politiques en vue de collaborer à une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient. Les participants comprenaient des hommes politiques suisses

importants et des dignitaires chrétiens de Jérusalem et de Suisse. Objet de la collaboration entre Futura Institute, International Peace Cooperation Center et l'Institut, la première conférence internationale « Jerusalem: The Global Challenge (Jérusalem, le défi mondial) », tenue les 14 et 15 octobre 2010 à Jérusalem, a contribué à la consolidation de la paix à Jérusalem en faisant prendre conscience que Jérusalem était une question importante dans le conflit du Moyen-Orient et en suscitant un débat international et interdisciplinaire. Des scientifiques, des hommes politiques et des dirigeants religieux de niveau élevé de Palestine, d'Israël et de la communauté internationale ont participé à cette conférence, ce qui a attiré l'attention des médias en Palestine et en Europe.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

L'Institut a présenté des déclarations verbalement et par écrit au Conseil des droits de l'homme à Genève en 2007, 2008, 2009 et 2010. Afin d'encourager le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'Institut signe régulièrement des déclarations écrites et verbales communes en faveur du droit fondamental à la paix de la sixième à la treizième session du Conseil des droits de l'homme.

Coopération avec des organes des Nations Unies

Le 2 mars 2009, l'Institut a rencontré à Genève un représentant important du bureau du pays basque de l'UNESCO afin de collaborer au droit fondamental à l'initiative de paix. Le 17 mars 2009 l'Institut a rencontré le Conseiller pour les questions de paix et de développement au PNUD à Jérusalem en vue d'une coopération à des projets pour une Jérusalem ouverte et de contacts entre le PNUD, Futura Institute et International Peace Cooperation Center. Au cours de la période 2007-2010, des représentants de l'Institut ont participé aux activités de l'Organisation des Nations Unies au Siège. Grâce à de nombreuses réunions l'Institut coordonne ses activités avec divers organes des Nations Unies, des représentants nationaux, d'organisations non gouvernementales et religieux.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

En ce qui concerne l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement), les activités menées au cours de la période 2007-2010 étaient les suivantes : organisation du « Future Leaders Forum (Forum des futurs dirigeants) » à Bad Schönbrunn, en Suisse. Ce projet a contribué à l'objectif 8 en autonomisant et en sensibilisant les jeunes dirigeants potentiels de 17 pays différents à la résolution de questions mondiales tout en insistant sur l'importance de la gouvernance mondiale et de l'Organisation des Nations Unies. Le 7 août 2010, à Berne, en Suisse, le Future Leaders Forum a obtenu, pour son engagement en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour la réconciliation des peuples, un prix qui a été remis par Romulo V. Tajon, représentant de l'Organisation des Nations Unies et sa fondation, Foundation for Subjective Experience and Research.

15. Comité de l'Amérique latine pour la défense des droits de la femme

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

Introduction

Le Comité promeut la démocratie dans une perspective féministe en axant son attention sur les questions de justice sociale et de lutte contre la discrimination et en faveur des droits fondamentaux. Il mène des activités dans 14 pays d'Amérique latine et des Caraïbes : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Équateur, El Salvador, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, République Dominicaine et Uruguay.

Buts et objectifs de l'organisation

Le Comité plaide en faveur de la défense et du respect des droits fondamentaux de la femme dans toute la région en adoptant une vision féministe et critique de la législation par des procès internationaux, le suivi des États et le renforcement des capacités de ses membres en matière d'analyse et d'argumentation juridique et politique, l'harmonisation des programmes et la conception de stratégies en vue d'actions politiques aux niveaux local et régional.

Changements importants intervenus dans l'organisation

Depuis l'Assemblée régionale de 2006, les activités du Comité ont été modifiées en fonction de trois programmes régionaux : la surveillance du respect par les États des obligations figurant dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, les procès internationaux et la formation. Les domaines thématiques, à savoir la violence, les droits en matière de sexualité et de procréation et les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que la mondialisation, demeurent des axes transversaux.

Contribution aux activités des Nations Unies

Au cours de la période considérée, le Comité a présenté 43 rapports officieux sur le respect par les États des droits de la femme dans une perspective féministe. Il convient de mentionner que plus de 50 % de ses rapports ont été élaborés en collaboration avec d'autres organisations. Depuis 2008 le Comité a incorporé dans ses activités de surveillance l'élaboration d'une liste de préoccupations et sa remise au groupe de travail présession de chaque comité. Entre 2008 et 2010,14 listes ont été élaborées. De même le Comité a élaboré de nouveaux manuels et instructions pour ses rapports officieux aux comités qu'il suit, notamment le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période 2007-2012, le Comité a participé aux sessions de divers comités de surveillance des organismes de défense des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains. Il a été également invité à participer à des manifestations, études et processus concernant les droits fondamentaux de la femme, notamment le projet de l'Institut international

de recherche et de formation pour la promotion de la femme « Strengthening Governance from a Gender Perspective and Women's Political Participation at the Local Level in Latin America (Renforcer la gouvernance dans une perspective féministe et la participation politique des femmes au niveau local en Amérique latine) », le Programme en faveur des femmes en Amérique latine du PNUD, la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, organisée par la CEPALC à Quito du 6 au 9 août 2007, un atelier sur les plaintes dans le domaine des procès internationaux, organisé par l'Organisation mondiale contre la torture, tenu à Genève du 6 au 9 mai 2008, et la formation mondiale des formateurs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, organisée par le Comité d'action internationale pour la promotion de la femme du 15 au 18 septembre 2009. Le Comité a également participé à la consultation internationale avec le Rapporteur spécial pour le droit à la santé, tenue à Sao Paulo, au Brésil, les 25 et 26 mars 2009 et à une consultation régionale pour les Amériques à Washington les 8 et 9 décembre 2009, organisée par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Le Comité a également participé à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 1er au 12 mars 2010.

Coopération avec des organes des Nations Unies

Le Comité s'est efforcé d'incorporer une approche féministe dans la Convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes d'intolérance et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a apporté sa contribution au document intitulé « Conceptual note on the regional group's preliminary document on elderly women and the protection of their human rights (Note conceptuelle sur le document préliminaire du groupe régional sur les femmes âgées et la protection de leurs droits fondamentaux) » à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; il a participé à l'élaboration et à la diffusion d'exposés de principe sur les thèmes « Trends in the Human Rights Council regarding women's rights (Tendances au Conseil des droits de l'homme concernant les droits de la femme) », « The challenges pending in matters of education: 15 years after Beijing and a step away from the Millennium Development Goals 2015 (Défis restants dans le domaine de l'éducation : 15 ans après Beijing et si près des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015) », « The new gender entity of the United Nations (La nouvelle entité pour les femmes de l'Organisation des Nations Unies) », « The incorporation of the gender approach by the Monitoring Committees of the United Nations (L'incorporation d'une approche féministe par les comités de suivi de l'Organisation des Nations Unies) » et « Gender and education: systematization of jurisprudence of the United Nations Monitoring Committees and Human Rights Council (Les femmes et l'éducation : systématisation de la jurisprudence des comité de suivi de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil des droits de l'homme) ». Le Comité s'attache à systématiser la jurisprudence concernant les droits fondamentaux de la femme adoptée par les comités de suivi des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme.

Activités dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement

Le Comité a promu la Campagne pour une éducation non sexiste et non discriminatoire au niveau régional en collaboration avec d'autres organisations et réseaux régionaux. L'objectif est de plaider en faveur d'une éducation qui établit des relations fondées sur le respect, l'égalité et la coopération entre les sexes, qui crée une culture de respect des droits fondamentaux et qui n'approuve ni ne reproduit les stéréotypes, les préjugés et les inégalités.